

Saint-Rémy de Provence, le 03 juillet 2019

INFORMATION AU PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, ensemble la décision n°2020-800 DC du 11 mai 2020 du Conseil Constitutionnel ;

Vu la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organiser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid 19 ;

Vu le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 modifiée par l'article 9 de la loi n°2020-760 permettant au Président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de décider dès la convocation que la réunion du conseil communautaire se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister ;

Considérant que la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a fait le choix de réunir l'organe délibérant dans les conditions de droit commun, en adaptant cependant le nombre de public accueilli à la configuration de la salle afin de respecter les « gestes barrières » et les mesures de distanciation sociale ;

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles fixe à 25 le nombre maximal de personnes autorisées à assister à la prochaine réunion du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se réunira en séance publique :

09 juillet 2020 à 15h00
Salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin – Fontvieille

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. *Institutionnel* – Installation du Conseil communautaire
2. *Institutionnel* – Election du secrétaire de séance et de deux assesseurs
3. *Institutionnel* – Election du Président
4. *Institutionnel* – Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 25 février 2020
5. *Institutionnel* – Décisions du Président
6. *Institutionnel* – Détermination du nombre de Vice-présidents
7. *Institutionnel* – Elections des Vice-présidents
8. *Institutionnel* – Lecture de la charte de l'élu local et remise d'un exemplaire à chaque conseiller communautaire
9. *Institutionnel* – Organisation des élections des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Commission marché à procédure adaptée (MAPA)
10. *Institutionnel* – Organisation des élections des membres de la Commission d'ouverture des plis (DSP)
11. *Institutionnel* – Désignation des représentants de la CCVBA au Syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE)

12. *Institutionnel* – Délégations de pouvoir du Conseil vers le Président
13. *Institutionnel* – Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
14. *Finances* – Approbation du budget principal de la CCVBA
15. *Finances* – Approbation du budget annexe Régie Service Eau
16. *Finances* – Approbation du budget annexe DSP Service Eau
17. *Finances* – Approbation du budget annexe Régie Service Assainissement
18. *Finances* – Approbation du budget annexe DSP Service Assainissement
19. *Finances* – Approbation du budget annexe Régie Service Tourisme
20. *Finances* – Approbation du budget annexe Extension ZA Eygalières
21. *Finances* – Approbation du budget annexe ZA Les Grandes Terres 2 Eygalières
22. *Finances* – Approbation du budget annexe Extension ZA Saint-Rémy de Provence
23. *Finances* – Approbation du budget annexe ZA de La Massane 4 Saint-Rémy de Provence
24. *Finances* – Approbation du budget annexe ZA Les Trébons 2 Aureille
25. *Finances* – Autorisation générale et permanente de poursuites pour le comptable public
26. *Finances/Ressources humaines* – Prime Covid 19
27. *Ressources humaines* - Contrat de projet
28. *Ressources humaines* – Délibération globale RIFSEPP
29. *Commande publique/Déchets* – AO2018-02 – Avenant n°1 – Accord cadre à bons de commande pour les prestations de collecte de points d'apport volontaire des verres et des papiers
30. *Commande publique/Eau/Assainissement/Pluvial* – MAPA2018-15 – Avenant n°2 – Travaux d'aménagement de l'Avenue de la Libération et de l'Avenue André et Denis Pélissier – Lot n°2
31. *Commande publique/Développement économique* – MAPA2019-01 – Avenant n°1 – Travaux de réhabilitation du lieu-dit la Bergerie en maison de l'Amandier à Fontvieille - Lot n°2
32. *Commande publique/Développement économique* – MAPA2019-01 – Avenant n°1 – Travaux de réhabilitation du lieu-dit la Bergerie en maison de l'Amandier à Fontvieille - Lot n°7
33. *Commande publique/Eau* – Avenant n°2 – Contrat de DSP pour l'exploitation du service eau potable – CCVBA/SAUR – Commune de Fontvieille
34. *Développement économique* – Proposition de cahier des charges de cession de terrains sur la Zone d'Activités de la Massane 3
35. *Eau* – Mise à disposition de terrains pour la construction d'un réservoir d'eau potable et ses éventuels le permis de construire et ses modificatifs - Commune des Baux de Provence
36. *Questions diverses*

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Hervé CHERUBINI